

## COMMUNE DE SAINT-PONT

### SESSION ORDINAIRE DU 14 mars 2022

Convocation en date du 7 mars 2022

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, M. Roland ARBOUSSET, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick GOUGAT, Mme Christine MATHIAS, M. Patrice MONNAY, M. Nicolas PETIT-BARAT, M. Florian PINFORT, M. Lilian PIOLAT.

**Pouvoirs :** M. Mickaël CHARNET à Mme Nelly VERGNE.

**Absente :** Mme Marianne GARMY.

**Secrétaire de séance :** Mme Corinne CHABAUD.

#### Ajouts à l'ordre du jour :

Néant

#### 1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 23 novembre 2021. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2. Décision du maire :

Néant.

#### *Affaires Ressources Humaines*

Néant

#### *Affaires Financières*

#### 4 Régularisation des charges du cabinet médical

Eléonore GUILLOT, kinésithérapeute au cabinet médical, a donné son préavis de départ. Aussi, la Commune recherche un professionnel de santé, pour la remplacer, dans le local situé en RDC du bâtiment communal, dans le centre-bourg de Saint-Pont, au n°12 route de Broût-Vernet.

Un cabinet est actuellement occupé par Louis JARDRI, ostéopathe.

L'autre est partagé :

- Le matin par Béatrice Convain Koenig, infirmière libérale (avec mise à disposition du local les mercredis et vendredis matin auprès d'une psychologue clinicienne, qui pourrait se pérenniser et faire l'objet d'un bail) ;
- L'après-midi par la kiné, et donc désormais disponible.

A l'occasion de la rédaction d'une annonce mise en ligne sur le site internet départemental [www.rejoignez.allier.fr](http://www.rejoignez.allier.fr), afin de trouver un nouveau professionnel de santé, un point a été fait sur les charges liées à l'occupation des lieux. Le montant des charges a été délibéré en 2018, revu en 2019 et plus depuis.

	2020	2021
<b>CHARGES (dépenses)</b>		
Electricité	1 693,41 €	1 799,43 €
Téléphone	546,65 €	541,55 €
Eau	65,99 €	68,08 €
Assainissement	35,94 €	37,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 341,99 €</b>	<b>2 446,49 €</b>

CHARGES (recettes)	2020	2021	2022 <i>A compter du 1<sup>er</sup> avril</i>
LOUIS JARDRI <i>Soit 67€/mois</i>	714,67 €	804,00 €	966,00€ 85 € mensuel (+18€)
ELEONORE GUILLOT <i>Soit 67€/mois</i>	714,67 €	804,00 €	966,00€ 85 € mensuel (+18€)
BEATRICE CONVAIN KOENIG <i>Soit 35€/mois</i>	373,34 €	420,00 €	582,00€ 53 € mensuel (+18€)
<b>TOTAL</b>  <i>NB : En 2020, la municipalité avait fait un geste sur le montant des charges, dans le contexte de fermeture pour crise sanitaire.</i>	<b>1 802,68 €</b> <b>(-539,31€)</b>	<b>2 028,00 €</b> <b>(-418,49€)</b>	<b>2 514,00 €</b>

Madame le Maire propose de suivre l'avis rendu en commission par les élus, à savoir procéder à une augmentation des charges du n°12, en vue d'une régularisation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Approuvé à l'unanimité.**

### *Affaires Générales*

#### **5 Adoption de la convention de prêt de broyeur à végétaux avec le SICTOM SUD-ALLIER :**

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le SICTOM SUD ALLIER souhaite mettre en place des actions pour réduire les déchets, afin d'atteindre l'objectif de 10% de réduction des déchets ménagers et assimilés d'ici 2024.

Les déchets verts représentant près de 30% des apports en déchèteries, il paraît opportun de mettre en place des actions de prévention et de valorisation de ce flux. Ainsi, le SICTOM SUD-ALLIER propose le prêt d'un broyeur à végétaux, à titre gracieux, aux collectivités pour les accompagner dans cette démarche.

Pour cela, nous devons leur faire parvenir une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à signer la Convention de prêt de broyeur à végétaux avec le SICTOM SUD-ALLIER, nous permettant de l'utiliser si besoin.

**Approuvé à l'unanimité. Délibération n°01-2022 03 14/8.8.**

## **6 Adoption de la Convention d'objectif et de moyens 2022 avec l'Association Enfance Jeunesse de Saint-Rémy-en-Rollat :**

Depuis la rentrée scolaire 2018, la municipalité a établi une convention avec l'association Enfance Jeunesse, AEJ de St-Rémy-en-Rollat, pour accueillir les enfants Saintpontois âgés de 3 à 16 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires. En 2019, 18 enfants fréquentaient l'AEJ, et en 2020, ils étaient 16. Dans le cadre de cette convention, la participation financière est calculée suivant le nombre d'enfants accueillis sur l'année civile N-1 (janvier à décembre) soit 21 enfants pour 2021. Le montant de la participation à régler s'élève donc à 1 982.74 € pour 2021. Pour mémoire, elle était de 1 528.71 € pour les 16 enfants accueillis en 2020. Ce partenariat se concrétise par :

- le soutien de la commune aux actions à réaliser par l'association et l'attribution de moyens alloués dans ce but, suivant les règles fixées par la présente convention ;
- la mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre.

La convention est valable pour une année civile soit jusqu'au 31 décembre 2022.

**Approuvé à l'unanimité. Délibération n°02-2022 03 14/8.1.**

### *Projets / travaux / Investissement*

## **7 Réfection de la Rue des Rases : Choix de l'attributaire du marché :**

Les travaux de réfection de la rue des Rases sont prévus en 2022 selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Tenue d'une réunion publique avec les riverains de la rue : le lundi 11 avril à 19h à la salle polyvalente ;
- Renouvellement du réseau d'eau potable par le SIVOM Sioule et Bouble à partir de mai 2022 ;
- Enfouissement des réseaux par le SDE03 en juin-juillet 2022 ;
- Réfection de la rue à partir de septembre 2022.

La longueur de voirie à reprendre est de 800 mètres linéaires. Les travaux consistent au traitement des eaux de ruissellement, en busant les fossés et en créant des regards grilles, au renforcement de la chaussée avec de l'enrobé à chaud, et enfin au calage et la réfection des accotements.

Montant estimatif des travaux de réfection (par l'ATDA) <i>Dont 30% d'aide du département</i>	110 602.50 € HT
Prestation de AMO de l'ATDA	4 986.00 € HT
Enfouissement des réseaux (SDE03) – Part communale <i>Sur un total de 205 000 €</i>	61 500.00 €
Fourniture et pose de candélabres (SDE03) – Part communale <i>Sur un total de 44 000 €</i>	30 350.00 €

Dans le cadre de l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) confiée à l'ATDA, l'appel d'offre pour le marché de réfection de la rue a été déposé le 20 janvier 2022 sur la plateforme Vichy Communauté achat public et dans le journal. Le 11 février 2022, date de clôture des candidatures, les quatre offres reçues, ont été transmises à M. Dufour de l'ATDA, pour analyse.

Dans le cadre de celle-ci, et conformément à l'article 5 du règlement d'attribution, le maître d'ouvrage (soit la commune) choisira l'attributaire du marché sur la base de critères de sélection pondérés suivants :

- \*le prix pour 40%
- \*la compétence appréciée au vu du mémoire technique pour 30%
- \*la valeur technique appréciée au vu du mémoire technique pour 30%
- A la date limite des offres, 4 candidats ont remis une offre : EUROVIA ; SIORAT ; EIFFAGE ; ADN TP.

Le tableau comparatif des offres des 4 candidats fait ressortir en première position ADN TP, qui est également le moins-disant, avec une offre à 97 710€HT, soit 112 452€TTC. Ce qui porterait l'opération de la réfection de la rue des Rases à un total TTC de 137 700 €, avec les 4 977,11 € d'honoraires de l'ATDA pour assistance à maîtrise d'ouvrage. La commission Voirie-Circulation-Sécurité a remis un avis motivé en faveur du candidat ADN TP.

Nous allons passer au vote. Madame le Maire propose au Conseil municipal de suivre l'avis motivé rendu en Commission et de retenir le prestataire ADN TP.

**Approuvé à l'unanimité. Délibération n°03-2022 03 14/1.1.**

### **8 Réfection de la Rue des Rases : Approbation du devis de signalisation :**

Par ailleurs, dans le cadre de la sécurisation routière de la rue des Rases, la Commission Voirie-Circulation-Sécurité avait proposé en 2021 un certain nombre d'aménagements, validés en séance du conseil municipal du 3 mai 2021. Il convient désormais de procéder à la commande de ces équipements (panneaux de signalisation et peinture routière).

Ce qui a été retenu :

- Instauration d'une « zone 30 » du départ de la Rue des Rases – RD222 jusqu'à la fin des habitations de la Rue de la Forêt.
- Installation de « STOP » dans les 2 sens de circulation à l'intersection de la Rue des Rases et du Chemin des Rases, à l'intersection de la Rue des Rases et du Chemin du Fromentalei, et dans le sens Rue des Rases/Rue de la Forêt, à l'intersection des deux rues.
- Installation d'un passage piétons sur la RD 222 Route d'Espinasse-Vozelle, entre le Chemin du Tetou et la Rue d'Eau, avec les signalisations horizontales et verticale correspondantes.
- La Rue des Rases et la Rue de la Forêt seraient en « sens interdit - sauf riverains ».

Sur cette base, un dossier de demande de subvention a été établi en 2021, dans le cadre des amendes de polices sur 2021, pour un montant estimatif total de 1 979,48 €HT. Nous avons perçu déjà 613.94 €.

Dès lors des devis ont été demandés à 3 prestataires, afin d'acquérir les panneaux et peintures nécessaires à ces aménagements :

	<i>Montant en €HT</i>	<i>Montant en €TTC</i>
<b>DIRECT SIGNALETIQUE</b>	4 126,01	4 951,21
<b>SIGNAUX GIROD</b>	2 081,60	2 497,92
<b>VIRAGES</b>	3 332,00	3 998,40

Nous allons passer au vote. Madame le Maire propose au Conseil municipal de suivre l'avis motivé rendu en Commission et de retenir le prestataire SIGNAUX GIROD, qui est le moins-disant.

**Approuvée à l'unanimité. Délibération n°04-2022 03 14/1.1.**

## **9 Campagne 2022 de nettoyage et curage des fossés : Approbation du devis :**

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de la commission Voirie, en date du 26 octobre 2021, il avait été décidé de reporter à 2022, les travaux de nettoyage des fossés et pose de ponts, route de Lourdy et de Broût-Vernet. En effet, des devis avaient été demandés et le devis Le devis de Faure s'élevait à 3 864 €TTC, pour ces travaux.

Par ailleurs, les 18 et 19 septembre 2020, une équipe composée de l'agent communal, et d'élus, avec l'aide de Thierry Prade et Eric Moulin, avait réalisé des reprises de voirie. L'entreprise Eiffage avait fournie l'enrobé et la commune avait loué un rouleau compresseur. En 2021, cette campagne d'enrobé à froid n'a pas eu lieu. Il conviendra donc aussi que le Conseil municipal se positionne sur le principe de lancer une campagne d'enrobé à froid en 2022.

Nous allons passer au vote. Madame le Maire propose de retenir FAURE pour les prestations visées, et de programmer une campagne d'enrobé en à froid pour la fin de l'été 2022.

**Approuvée à l'unanimité.**

## **10 Voirie et sécurité : Demande de subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police :**

Certains aménagements peuvent faire l'objet de demande de produits d'amendes de police. En effet, une part du produit des amendes de police revient aux collectivités territoriales, sous couvert qu'elle contribue à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière. Ainsi, l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. Pour ce faire, une demande de subvention est à effectuer accompagnée de la présentation du projet concerné. C'est ce qui a été fait pour la Rue des Rases en 2021.

Il convient de prendre une délibération pour autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention au titre de la répartition des amendes de police. La date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 30 avril 2022.

**Approuvée à l'unanimité. Délibération n°05-2022 03 14/7.5.**

### Informations diverses

- COMPOSITION ET TENUE DU BUREAU DE VOTE pour les élections présidentielles de 2022 :**

(1er recensement en attendant les instructions officielles sur la composition exacte)

PRÉSIDENTE : Maire, Caroline BARDOT

PRÉSIDENT SUPPLEANT : Raymond MOULIN

ASSESEURS : Jacky RAMBEAUD ; Nelly VERGNE ; Patrick GOUGAT

ASSESEURS SUPPLEANTS : Corinne CHABAUD ; Christine MATHIAS ; Roland ARBOUSSET

SECRÉTAIRE : Aimée MOULIN

	<b>ELECTIONS PRESIDENTIELLES</b>	
	<b>1<sup>er</sup> tour : 10 avril 2022</b>	
<b>De 8h à 12h</b>	Christine MATHIAS Patrick GOUGAT Corinne CHABAUD	Patrice MONNAY Patrick GOUGAT Corinne CHABAUD
<b>De 12h à 15h</b>	Caroline BARDOT Roland ARBOUSSET Jacky RAMBEAUD	Caroline BARDOT Roland ARBOUSSET Jacky RAMBEAUD
<b>De 15h à 19h</b>	MH BATHO LOZANO Raymond MOULIN Nelly VERGNE	MH BATHO LOZANO Raymond MOULIN Nelly VERGNE

- COMPOSITION ET TENUE DU BUREAU DE VOTE pour les élections législatives de 2022 :**

(1er recensement en attendant les instructions officielles sur la composition exacte)

PRÉSIDENTE : Maire, Caroline BARDOT

PRÉSIDENT SUPPLEANT : Raymond MOULIN

ASSESEURS : Jacky RAMBEAUD ; Nelly VERGNE ; Patrick GOUGAT

ASSESEURS SUPPLEANTS : Corinne CHABAUD ; Christine MATHIAS ; Roland ARBOUSSET

SECRÉTAIRE : Aimée MOULIN

	<b>ELECTIONS LEGISLATIVES</b>	
	<b>1<sup>er</sup> tour : 12 juin 2022</b>	<b>2<sup>e</sup> tour : 19 juin 2022</b>
<b>De 8h à 12h</b>	Nicolas PETIT-BARAT Patrick GOUGAT Florian PINFORT	Patrice MONNAY Patrick GOUGAT Florian PINFORT
<b>De 12h à 15h</b>	Caroline BARDOT Roland ARBOUSSET Jacky RAMBEAUD	Caroline BARDOT Roland ARBOUSSET Jacky RAMBEAUD
<b>De 15h à 19h</b>	MH BATHO LOZANO ou Marianne GARMY Raymond MOULIN Nelly VERGNE	MH BATHO LOZANO ou Marianne GARMY Raymond MOULIN Nelly VERGNE

- Point d'étape du dispositif de reconquête centre-bourg :**

Une présentation du projet est faite par Madame le Maire, afin de rendre compte auprès des conseillers du diagnostic et de la proposition de stratégie communale, préconisée par le cabinet, mais aussi des prochaines échéances à venir.

- **Mise en séparatif de la rue du Bourg :**

Une réunion a été organisée le 6 janvier 2022 par le service Assainissement de Vichy Communauté, afin de présenter les futurs travaux d'assainissement programmés en 2022 dans la rue du bourg. Il s'agit de la mise en séparatif du réseau unitaire de la rue du bourg. Un réseau d'eaux usées strict va être créé afin de séparer la collecte des effluents mélangés actuellement (eaux pluviales et eaux usées). Cette opération a pour but de perfectionner le système de collecte, en évitant la dilution des eaux usées dans l'eau pluviale. Elle permettra sur le long terme d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration par filtre à sable trop souvent noyée par les à-coups hydrauliques. Et elle évitera le rejet par le déversoir d'orage des effluents usés. Elle répond aux obligations de Vichy Communauté, à savoir : Collecter et traiter les eaux usées ; Entretenir les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, ainsi que les stations d'épuration, en échange d'une redevance composée d'une redevance d'assainissement et d'un abonnement (22,00 € TTC) pour 365 jours. Une réunion publique d'information s'est tenue le 24 janvier à la salle polyvalente, en présence des riverains de la rue du Bourg (ceux des numéros 17 à 33, car initialement les travaux devaient porter uniquement sur cette tranche), et à l'invitation de Vichy Communauté. Suite à cette réunion et avant le démarrage des travaux, des enquêtes ont été menées par Vichy Communauté chez les propriétaires, afin de décider avec eux le meilleur emplacement pour leurs futurs raccordements. A l'aide des plans fournis, un contrôle des réseaux existants est effectué. En fonction de la situation, des conseils sur les travaux de mise en conformité seront préconisés. A l'issue de ce rendez-vous, chaque propriétaire choisit l'emplacement de ces futurs branchements eaux usées et eaux pluviales. Les travaux sur le domaine public seront adaptés, dans la mesure du possible, aux contraintes de raccordement chez les propriétaires. A la fin des travaux, une lettre sera envoyée aux propriétaires, qui devront se raccorder dans un délai maximum de 2 ans et se mettre ainsi en conformité. Les travaux devraient débuter au mois d'avril.

- **Dispositif de participation citoyenne :**

Le vendredi 25 février à 10 heures, à la mairie, Madame le Maire a signé le protocole de participation citoyenne avec Madame BEUVE, Sous-préfète de Vichy et la Colonelle OREFICE, commandant de groupement de gendarmerie départementale de l'Allier, et en présence de représentants de la brigade de gendarmerie de Gannat, de volontaires du dispositif participation citoyenne et de membres du conseil municipal.

- **Réfection des toitures Mairie-école-atelier :**

L'année dernière, le conseil municipal retenait l'entreprise LE PORH (qui fait actuellement l'entretien de la toiture et des zingueries et les réparations urgentes), pour la réfection des toitures du bâtiment mairie-école et de l'atelier, pour un montant total de 72 448.15 € TTC. Ce projet bénéficie de subventions de la part de la Région (50% dans le cadre du Bonus relance) et le Département (30% aide au bâti). Les travaux devaient démarrer aux vacances de février 2022. Faute de livraison des matériaux par son fournisseur, ils sont désormais prévus aux vacances de printemps 2022.

- **AGENDA :**

<b>Février</b>	Vendredi 25 février à 10h : signature de la convention de participation citoyenne avec la Sous-Préfète
<b>Mars</b>	Dimanche 13 mars à 15h : théâtre avec la cie les Troies Roues (salle polyvalente) Samedi 19 mars à 12h : repas des seniors (salle polyvalente) Samedi 26 mars à 14h30 : atelier décoration arbre aux mille vies
<b>Avril</b>	Dimanche 10 avril : 1 <sup>er</sup> tour des élections présidentielles Dimanche 24 avril : 2 <sup>e</sup> tour des élections présidentielles
<b>Mai</b>	Dimanche 8 mai à 10h45 : Commémoration de la Victoire du 8 Mai 45 (cimetière) Vendredi 13 mai de 17h à 20h : 1 <sup>er</sup> marché de producteurs (Les Tilleuls) Samedi 14 mai : Fête communale Dimanche 22 mai : brocante Vendredi 27 mai : marché de producteurs (Les Tilleuls)
<b>Juin</b>	Lundi 6 juin : concours de pétanque (Les Tilleuls) Vendredi 10 juin : marché de producteurs (Les Tilleuls) Dimanche 12 juin : 1 <sup>er</sup> tour des élections législatives Dimanche 19 juin : 2 <sup>e</sup> tour des élections législatives Vendredi 24 juin : marché de producteurs (Les Tilleuls)
<b>Juillet</b>	Vendredi 8 juillet : marché de producteurs (Les Tilleuls) Samedi 9 juillet : Village Prévention Macif Jeudi 14 juillet : fête nationale Vendredi 22 juillet : marché de producteurs (Les Tilleuls)
<b>Août</b>	Vendredi 5 août : marché de producteurs (Les Tilleuls) Vendredi 19 août : marché de producteurs (Les Tilleuls)
<b>Septembre</b>	Vendredi 2 septembre : marché de producteurs (Les Tilleuls) Vendredi 16 septembre : marché de producteurs (Les Tilleuls)
<b>Octobre</b>	Dimanche 2 octobre : brocante
<b>Novembre</b>	Vendredi 11 novembre : Commémoration Armistice (cimetière)
<b>Décembre</b>	Samedi 10 décembre : marché de Noël Samedi 10 décembre : goûter de Noël des enfants

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.